

Recours introduit le 5 juillet 2017 — Item Industrietechnik/EUIPO (EFUSE)**(Affaire T-426/17)**

(2017/C 277/83)

*Langue de la procédure: l'allemand***Parties**

Partie requérante: Item Industrietechnik GmbH (Solingen, Allemagne) (représentants: M^{es} G. Hasselblatt, V. Töbelmann et M. Vitt)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Marque litigieuse concernée: Marque de l'Union européenne figurative comportant l'élément verbal «EFUSE» — Demande d'enregistrement n° 15 463 003

Décision attaquée: Décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 18 avril 2017 dans l'affaire R 1881/2016-4

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- condamner l'EUIPO aux dépens.

Moyen invoqué

Violation de l'article 7, paragraphe 1, sous b) et c), du règlement n° 207/2009.

Recours introduit le 5 juillet 2017 — Item Industrietechnik/EUIPO (EFUSE)**(Affaire T-427/17)**

(2017/C 277/84)

*Langue de la procédure: l'allemand***Parties**

Partie requérante: Item Industrietechnik GmbH (Solingen, Allemagne) (représentants: M^{es} G. Hasselblatt, V. Töbelmann et M. Vitt)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Marque litigieuse concernée: Marque de l'Union européenne verbale «EFUSE» – Demande d'enregistrement n° 15 463 011

Décision attaquée: Décision de la quatrième chambre de recours de l'EUIPO du 18 avril 2017 dans l'affaire R 1882/2016-4

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;

— condamner l'EUIPO aux dépens.

Moyen invoqué

Violation de l'article 7, paragraphe 1, sous b) et c), du règlement n° 207/2009.

Recours introduit le 11 juillet 2017 — Alpine Welten Die Bergführer/EUIPO (ALPINEWELTEN Die Bergführer)

(Affaire T-428/17)

(2017/C 277/85)

Langue de la procédure: l'allemand

Parties

Partie requérante: Alpine Welten Die Bergführer GmbH & Co. KG (Berghülen, Allemagne) (représentant: M^c T.-C. Leisenberg)

Partie défenderesse: Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO)

Données relatives à la procédure devant l'EUIPO

Marque litigieuse concernée: Marque de l'Union européenne figurative comportant les éléments verbaux «ALPINEWELTEN Die Bergführer» — Demande d'enregistrement n° 15 187 826

Décision attaquée: Décision de la première chambre de recours de l'EUIPO du 25 avril 2017 dans l'affaire R 1339/2016-1

Conclusions

La partie requérante conclut à ce qu'il plaise au Tribunal:

- annuler la décision attaquée;
- condamner l'EUIPO aux dépens.

Moyen invoqué

— Violation de l'article 7, paragraphe 1, sous b) et c), du règlement n° 207/2009.

Ordonnance du Tribunal du 29 juin 2017 — It Works/EUIPO — KESA Holdings Luxembourg (IT it WORKS)

(Affaire T-778/15) ⁽¹⁾

(2017/C 277/86)

Langue de procédure: l'anglais

Le président de la quatrième chambre a ordonné la radiation de l'affaire.

⁽¹⁾ JO C 90 du 7.3.2016.